

**COMMISSION AGRICULTURE, FORET, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET NTIC
REUNIE LE 8 JUILLET 2004 A LA MAISON DE L'ENTREPRISE DE SISTERON**

Le Président de la commission, introduit la séance en remerciant les participants et en rappelant que les projets qui seront examinés par la commission sont à la fois ceux qui ont été recueillis au cours des réunions territoriales tenues en juin lors de la préparation du contrat de territoire et ceux qui ont été soumis directement au Pays.

Il a rappelé les échéances et le contexte budgétaire des partenaires financiers qui nécessitent d'orienter les porteurs de projets vers des financements hors-contrat de plan ou de droits communs et de hiérarchiser les priorités retenues par la commission.

Afin de produire des projets plus structurants et mieux partagés par l'ensemble du territoire, l'Etat et la Région élaborent conjointement une grille d'analyse des opérations qui seront soumises dans le cadre du projet de contrat. Ainsi, le foncier doit-il être envisagé en lien avec la politique de logement et celle des déplacements.

Voici les principaux dossiers examinés dans le cadre de la commission :

- **la promotion des produits de Pays** (de l'agriculture, de l'artisanat,...) :
 - Créer une plate forme de promotion des produits de Pays
 - Favoriser l'installation de petits points de vente pour les producteurs...

Le Président invite M. Pellegrin, représentant le CSN Force de vente, à exposer l'intérêt de créer un service de vente en direction des petites structures. Le 26 mai le Pays avait produit une note préparatoire à une réunion tenue avec les consulaires invitants, à partir de leurs fichiers, à soumettre aux producteurs les conditions de mise en œuvre d'un outil commun de promotion des produits de Pays, et ce dans le cadre d'une réunion co-organisée entre le Pays et les consulaires

① Le Pays a rappelé qu'un courrier a été adressé en ce sens, sans réponse à ce jour (réf. pièce jointe au CR)

② Le Pays souhaite que l'on puisse identifier à la fois l'intérêt d'un tel outil, sa capacité à s'exporter pour opérer un choix dans le type de support également promoteur du territoire (maison de Pays, espace de vente ou de transformation ...)

☞ **Il fut regretté que les représentants consulaires 04 soient absents, la commission souhaite que cet automne le travail entrepris par le Pays avec les chambres soit réengagé sur ce dossier.**

- **Le foncier :**

Le Président rappelle que dans le cadre de la charte d'objectifs partagés, la Région pourra contribuer au financement d'**une étude foncière globale** permettant au Pays de définir les partenariats à mettre en œuvre, notamment en terme de conduite de projet, ainsi que les moyens et les outils nécessaires à l'élaboration de **sa stratégie foncière** (maîtrise de la consommation d'espaces naturels et agricoles dans le cadre des documents d'urbanisme, programmes d'animation foncière,...) en lien avec l'Établissement Public Foncier Régional (EPFR) et les opérateurs compétents.

Après avoir énoncé le champs et les modalités d'**interventions de l'EPFR**, le Directeur de l'Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles des Alpes de Haute Provence a présenté les travaux engagés auprès d'autres Pays, M. Quiniou, conduit en effet une action foncière pour le compte d'une intercommunalité en tant que maître d'œuvre il conduit un travail sur des zones à enjeux pour le maintien de l'agriculture et soumet un projet de gestion de l'espace communal avec des actions foncières spécifiques.

☞ **Après avoir ciblé les zones où une pression foncière et les enjeux pour le devenir des terres agricoles est fort, une carte a été soumise en ce sens lors de la séance de travail. Il est nécessaire de préciser où peut porter l'action et sa nature (travail sur les documents d'urbanisme auprès des**

intercommunalités ou communes engagées dans des documents de planification et animation en lien avec les partenaires élus et exploitants).

Après un débat, il a été conclu :

- **de dissocier le bâti des terres agricoles et de sensibiliser la SAFER mais également les notaires sur ces aspects lors des ventes**
- **Si la loi montagne de 86 ne permettait aucune déviation possible sur la vocation agricoles des bâtiments, il est nécessaire de sensibiliser élus non outillés en carte communale et DDE sur la possibilité d'inscrire en zone NA dans leur carte communale pour maintenir la destination de la vocation agricole et éviter toute dérive.**

- **Les autres actions déposées et présentées :**

- Aménagement d'une ferme relais pour louer à un agriculteur à Curel

Mme le Maire de Curel a présenté son projet d'Aménagement d'une ferme relais pour louer à un agriculteur à Curel le coût du projet est évalué à 650 000 Euros dossier à vocation agritouristique a été transmis à l'ensemble des financeurs fin mai 2004.

L'exposé de cette opération a donné lieu à une présentation des opérations en faveur de l'installations ou de maintien d'activités agricoles conduites en partenariats avec l'ADASEA des Hautes Alpes.

Son Directeur, Vincent PETIT a ainsi des opérations qui pourraient être reproductibles sur nos territoires qui ont pu se réaliser grâce à un financement du Conseil Général des Hautes Alpes et un partenariat entre SAFER et ADASEA.

- en matière d'acquisition foncière et stockage de terrains (réf. expérience Réallon)
- en matière de travaux sur des documents de planification spatiale (réf. expérience l'Argentière).

Dans le domaine d'installation des jeunes agriculteurs, l'intérêt du rôle des "relais-transmission" mis en œuvre par l'ADASEA en partenariat avec la MSA, la SAFER, la DDAF... a rencontré un grand intérêt de la part des membres de la commission compte tenu des chiffres qui nous furent rappelés au cours de la réunion.

Ainsi d'ici 2013: 735 départs à la retraite ce qui représente 25 697 hectares détenus par des exploitants. Sachant que la taille moyenne des exploitations (côté Hautes Alpes) sont d'environ 41 hectares ce sont donc 141 exploitations soit 19 jeunes agriculteurs potentiels par an qui pourraient s'installer.

Des démarches volontaires ont également été évoquées en faveur des exploitants (exonération de taxes foncières, dispenser la consommation d'eau pour un élevage...)

☞ **Compte tenu des enjeux, et sur la demande des deux ADASEA 04/05 le Pays soumettra à l'examen des membres du bureau du Pays et à l'atelier régional sur l'observation locale, le projet d'un observatoire agricole des territoires.**

- **La démarche de site pilote d'agriculture durable :**

Le Pays a participé au comité de pilotage et a tenu informé (courrier et compte rendu) les membres du Pays de l'état d'avancement de ce projet, jugé intéressant par les membres du Bureau du Pays (cette expérience pilote située sur une partie de notre territoire pourraient peut être générer d'autres projets).

Brigitte Deladoeuille technicienne à la communauté de communes du Serrois et Laurence Montant de la chambre d'agriculture des Hautes Alpes ont rappelé les axes de travail engagés dans le cadre du site pilote de l'agriculture durable porté par 3 communautés de communes (Serrois, Baronnies, Vallée de l'Oule) et la Chambre d'agriculture . Les élus des trois intercommunalités ont inscrits dans leurs budgets les financements à engager.

☞ **Un accord de principe a été donné par la commission afin que la démarche puisse être exposée, voire étendue à l'ensemble du Pays.**

- **Le logement des salariés saisonniers :**

Après une phase d'étude qui est en cours, il est nécessaire que cette action se poursuive dans le cadre du contrat de territoire par une aide à la réhabilitation et à l'aménagement de logements pour les saisonniers. L'étude permet d'envisager les investissements à envisager et les motivations des arboriculteurs.

☞ **A la proposition d'envisager inscrire au niveau de l'étude pré-opérationnelle un volet logement des saisonniers dans le cadre des OPAH engagés sur le Pays, les membres de la commission ont émis une réserve. Il est en effet souhaitait que ceci soit traité par les chambres.**

Monsieur Jacques HOMAREAU, Directeur de l'Association de Promotion des Fruits des Alpes de Haute Durance (APFAHD) : a présenté aux membres de la commission son projet de « développement territorial autour de la thématique de la pomme des Alpes de Haute Durance », porté par son association qui représente 8 Organisations de producteurs, 11 installations fruitières de conditionnements et 5000 emplois directs et indirects sur la zone IGP à cheval sur plusieurs Pays. Le rappel de la genèse du projet, la réponse de l'AFADH et LDMC donne lieu à un plan d'actions pour l'année 2004 désigne un certain nombre d'opérations pour lesquelles un budget prévisionnel pour un montant total TTC de 99 630,84 €.

Cette action de promotion d'un produit phare du Pays comprend notamment l'innovation produit, thème jugé prioritaire par le Pays, la création et le dépôt d'une marque générique, la réalisation d'un site Internet,...

☞ **le caractère transversal du projet alliant l'image d'un territoire et la notoriété de ses produits a retenu l'attention des membres de la commission et de son intérêt dans le cadre du contrat de territoire.**

L'heure étant très avancée, les autres dossiers qui devaient être traités dans le cadre de la commission n'ont pu être abordés dans leur détail, il s'agit notamment des dossiers ayant trait au :

- **Développement économique, les projets d'investissements liés au développement et à l'accueil des entreprises (ateliers relais, projets relevant du Fond d'Intervention pour la Sauvegarde de l'Artisanat et du Commerce FISAC, d'aménagement de zones d'activités, ...)**
- **Actions de formation** (le Directeur de la Maison Familiale Rurale s'étant excusé, il n'a pu être développé les actions en faveur de la pluri-activité (taille, cueillette, traitement, service à la personne...),
- **Aux Technologies d'Informations et de Communications** (les systèmes d'Information Géographique, et la mise en place d'une plate-forme de mutualisation des moyens pour cet outil, le haut débit et le prochain séminaire régional permanent abordera "les technologies de l'information et de la communication au service du développement des territoires" .

En conclusion :

Le Président de la commission a remercié les participations de chacun dans l'élaboration de projets tous jugés très intéressants ayant trait aux enjeux du devenir agricole de notre territoire (population vieillissante, politique de reprise et maîtrise foncière).

La dynamique de notre commission repose en partie sur des thèmes qui relèvent à l'organisation et à l'aménagement de l'espace, à la gestion des ressources naturelles (l'eau, la qualité des sols, la maîtrise des déchets,...), à la valorisation des ressources de notre territoire. Ceux ci ne sauraient être dissociés des réflexions conduites par les autres commissions qui traitent notamment de l'organisation des services à la population, des déplacements et de la mobilité, de la valorisation des éléments fondateurs de l'identité locale (bâti, naturel, linguistique, paysager,...).

La démarche de projet engagée depuis maintenant quatre ans sur notre territoire nous a permis de travailler ensemble dans un souci de plus value pour l'ensemble du territoire, du développement et de l'amélioration des relations entre acteurs publics et privés pour faire du Pays Sisteronais-Buëch un territoire vivant.

Sylvie Masson a rappelé les échéances et les réflexions des partenaires institutionnels sur les modalités de sélection des projets. A ce titre notre territoire a fait preuve d'un volontarisme pour arriver à un projet de contrat pour lequel une méthode de travail qui nous sera précisée le 22 juillet prochain nous permettra de retenir des opérations structurantes, transversales et jugées prioritaires pour l'avenir de nos territoires.

Un apéritif offert par le pays a permis à chacun d'échanger et de préparer la suite des travaux.

Compte rendu réalisé le 9 juillet 2004 par Sylvie Masson, relu et validé par le Président de la commission, Monsieur Jean Philip.

Diffusion auprès:

- des membres de la commission accompagnée des copies des courriers adressés aux consulaires
- aux membres du bureau
- aux techniciens
- aux services impliqués dans l'élaboration de notre contrat de territoire